

« **Inter treize°** »  
Lundi 2 avril 2007

*Intervenants :*

*Fabrice Drouelle, journaliste*

*Robert Namias, directeur de l'information de TF1*

*Jérémie Boroy, président de l'Union Nationale pour l'Insertion du Déficiant Auditif*

*Marie-Christine Ledu, journaliste*

**Fabrice Drouelle :** Enfin TF1 s'y met ! Elle va sous-titrer ses journaux ainsi que son émission politique « Face à la Une ». M6 a décidé de faire de même... En fait, TF1, tout comme M6, est poussé par les événements parce que la loi sur le handicap obligera les télés à sous-titrer l'intégralité de leurs programmes à partir de 2010. TF1 a donc franchi un premier pas. Maintenant comment ça marche ? Et bien écoutez le directeur de l'information de TF1, Robert Namias, joint par Florent Pommier.

**Robert Namias :** Le système est un système de reconnaissance vocale, c'est-à-dire qu'un certain nombre de gens ont enregistré leurs voix, un nombre de mots tout à fait considérable dans le vocabulaire, plusieurs milliers de mots. Lorsque le journal est à l'antenne, il y a un collaborateur qui redit mot pour mot ce que dit le présentateur ou la présentatrice. Un appareil reconnaît la voix de ce collaborateur et l'imprime immédiatement à l'écran. C'est un sous-titrage comme un sous-titrage de film. Vous regarderez le journal télévisé par le biais du télétexte mais également la totalité du magazine, « Face à la Une » par exemple, qui s'inscrit dans le cadre de la campagne électorale, de même que les soirées électorales ce qui est plus difficile parce qu'il y a énormément de choses pendant plus de trois heures. Malgré tout nous offrirons le sous-titrage. À l'avenir, tout ce qui relève des émissions d'information, en direct ou enregistrées, sera sous-titré.

**Fabrice Drouelle :** Mais pour l'instant la proportion est de 60%. C'est vrai que les chaînes privées accusaient un grand retard sur le sujet et d'ailleurs en février elles avaient été interpellées par l'Union Nationale pour l'Insertion des malentendants, qui protestait contre ces lacunes particulièrement gênantes en période électorale. Écoutez donc maintenant la réaction du président de cette association, Jérémie Boroy, joint par Marie-Christine Ledu.

**Jérémie Boroy :** Si c'est passé, c'est qu'on l'a souhaité ! Accélérer un peu le processus pour qu'en 2007 les campagnes électorales, toutes les émissions qui sont liées aux élections, les débats sur les élections, soient déjà accessibles sans attendre 2010. Il y a un moment où on parle de la citoyenneté des personnes handicapées etc. etc. Il aurait été un peu anachronique de ne pas donner les moyens aux personnes sourdes de faire leur choix comme tout le monde et de ne pas avoir accès aux informations. On est en train de vivre une révolution : on a M6 qui a commencé il y a quinze jours à sous-titrer son journal télévisé du midi et du soir, Canal + qui, depuis quinze jours, sous-titre son émission politique du

dimanche, on a là, en peu de temps, les trois principales chaînes privées qui rentrent dans la cour des grands avec le sous-titrage en direct des émissions d'information et qui sont liées aux élections. Pour la première fois, les personnes sourdes peuvent choisir avec la télécommande la chaîne qu'elles regardent et ça c'est vraiment révolutionnaire.

**Fabrice Drouelle :** Voilà, et je précise Marie-Christine Ledu que la personne que nous venons d'entendre est une personne malentendante, Jérémie Boroy, et qu'elle se dirigeait justement vers TF1, je crois, pour aller voir comment ça marche... Alors, il disait que c'est une révolution à laquelle on assiste, effectivement, rappelons qu'il y a en France six millions de personnes sourdes ou malentendantes.

**Marie-Christine Ledu :** Six millions de personnes sourdes, ça fait près d'un Français sur dix et... ben oui ça traîne tout de même, parce qu'il faut rappeler que l'obligation de sous-titrer les programmes de télévision a plus de vingt ans ! Elle est inscrite cette obligation depuis 1984 aux cahiers des charges des chaînes publiques, et à l'époque il n'existait pas de télévision privée. Alors il aura fallu attendre une loi, votée en février 2005, pour rendre obligatoire d'ici 2010 le sous-titrage de tous les programmes. Car côté information, jusqu'à la décision de TF1 et tout récemment, il faut le dire, de M6 et Canal + pour leurs émissions politique, les six millions de sourds et de malentendants devaient se contenter de lire sur les lèvres du présentateurs et d'imaginer ce que pouvait dire le commentateur, le reporter dont on diffusait les reportages. Il y a quelques semaines encore, France 2 était la seule chaîne à sous-titrer ses JT de treize heures et de vingt heures, ça dure depuis quelques années, deux journaux dans son émission « Télématin » et à proposer également quotidiennement un flash d'information avec traduction simultanée en langage des signes et en sous-titres. Sur France 3, on le sait, seules les « Questions au gouvernement » à l'Assemblée Nationale bénéficie du sous-titrage les mardis et mercredis après-midi. En pleine campagne électorale, c'était évidemment plus qu'insuffisant, il reste trois ans aux chaînes pour sous-titrer 100% de leurs programmes, elles n'ont pas le choix, c'est la loi. Il faut dégager un budget, chaque minute de sous-titrage coûte environ 40 euros et pour France 2, le montant de la facture : 162 millions d'euros d'ici 2010.